

Note

« Le deuxième centenaire du siège de Québec et le journal d'un curé »

Claude Galarneau

Recherches sociographiques, vol. 1, n° 4, 1960, p. 497-499.

Pour citer cette note, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/055051ar>

DOI: 10.7202/055051ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

NOTES DE RECHERCHE

*
* * *

LE DEUXIEME CENTENAIRE DU SIEGE DE QUEBEC ET LE JOURNAL D'UN CURE

Le deuxième centenaire du siège de Québec n'aura eu que fort peu de résonance chez nos historiens. Dieu sait pourtant qu'on aime parler de la Conquête et la rendre responsable de toute l'évolution du Canada français. C'est même devenu, dans certains secteurs de notre historiographie, l'explication unique, par un événement unique, de l'histoire d'un peuple. Un seul historien, sauf erreur, a publié un ouvrage sur cette question en 1959, et c'est un de nos collègues de langue anglaise, le Colonel C. P. Stacey [1]. La Société historique de Québec a eu l'heureuse idée, pour sa part, de consacrer son onzième cahier annuel à cet événement, en rééditant le Journal du Siège de Québec en 1759 par l'abbé Jean-Félix Récher [2].

Comme l'abbé Provost nous le dit dans l'avant-propos, l'abbé Récher est un prêtre français arrivé au Canada en 1747 et devenu curé de la paroisse de Québec dès 1749. Ce curé, phénomène trop rare dans nos annales, a tenu son journal pendant plusieurs années. La Société historique a retenu pour son cahier la période du Siège de Québec, du 30 juin au 3 décembre 1759.

[1] Quebec 1759 : The Siege and the Battle, 1759, Toronto, The Macmillan Company of Canada Limited, 1959. Voir également du même auteur : General and Generalship before Quebec, 1759-60, dans le Rapport de la Société historique du Canada pour 1959, 1-15.

[2] Québec, La Société historique de Québec, 1959, 48 p., avant-propos de l'abbé Honorius Provost.

En bref, on y voit les méfaits du bombardement de la ville avec les incendies qu'il allume et les personnes qu'il tue, les mesures prises pour soulager les pauvres et les gens mis sur le pavé, les mesures de répression du vol et du pillage, les échos des tentatives avortées des Français pour anéantir les batteries anglaises de Lévis et celles des Anglais pour débarquer des troupes en amont de Québec. On y peut admirer le courage de l'ensemble de la population et des troupes, dont l'endurance a presque réussi à décourager les assiégeants. Tous ces détails, notés rapidement, au jour le jour, par le curé Récher, sont fort intéressants en eux-mêmes. Notre propos, cependant, n'est pas de faire un compte rendu de ces notations ni une étude critique de la véracité des faits rapportés, mais bien de signaler la valeur de ce Journal comme témoignage d'histoire sociale. Quelques passages à ce sujet nous semblent d'un intérêt particulier.

On y voit par exemple que, le 10 juillet, les bourgeois de Québec ont préparé "un placet fort clair et vif pour demander qu'on allât démolir la batterie vis-à-vis la ville, insinuant qu'à défaut de quoi les trois quarts [des bourgeois] sortiraient de la ville pour mettre leur vie en sûreté, voyant qu'on ne voulait rien faire pour y mettre leurs biens" [3]. Ce placet est présenté le lendemain matin par "les syndics des négociants" Daine et Taché à "M. le Général et à Montcalm", l'intendant ayant été prié auparavant d'appuyer cette demande. Ce placet est bien reçu, mais "les généraux" répondent qu'il est impossible d'y donner suite immédiatement. Les syndics persuadent alors le major-général des troupes, M. Dumas, qui obtient des généraux la permission d'envoyer un détachement attaquer la batterie de Lévis [4]. Braves bourgeois! Ils pensent d'abord à leurs biens et paraissent être les seuls à faire une telle demande. On sait qu'en France, sous l'ancien régime, on trouve deux sortes d'habitants dans les villes : les "bourgeois" et les "habitants", c'est-à-dire des citoyens de première zone et les autres. Les bourgeois sont ceux qui ont part aux honneurs de la ville, qui peuvent être élus maire ou échevin, qui ont seuls voix aux assemblées municipales. Ils doivent être propriétaires, bien sûr. Ces bourgeois sont essentiellement des marchands, des maîtres de certains métiers ou des officiers (détenteurs d'offices). Le droit de bourgeoisie s'obtient par des lettres de bourgeoisie qu'on achète et la résidence d'un an et un jour dans la ville de son choix. En revanche, les bourgeois doivent assurer seuls la défense de la ville, entretenir de leurs deniers les remparts et fortifications, assurer le service du guet.

En Nouvelle-France, les bourgeois furent uniquement des marchands puisque la vénalité des offices n'existait pas. On en vit quelques-uns acheter des lettres de bourgeoisie [5]. Il n'y eut cependant ni maire ni échevin, sans que l'on sache encore pour quelle raison précise. Les bourgeois de Québec et de Montréal se réunissent quand il s'agit de construire ou de réparer les fortifications. Et lors du siège de Québec, ce sont eux qui, en partie, s'occupent de la défense de la ville, assurant notamment le service des batteries : "MM.

[3] Journal du siège..., 15.

[4] Id., 16.

[5] Bulletin des Recherches Historiques, 1918, 348; 1923, 225-228.

Collet, marchand, et Gauvreau, de la basse-ville, étant à leur poste sur la batterie de M. Parent, sont blessés vers 5 à 6 heures du matin, d'un coup de boulet, sont portés à l'hôpital (...) et y meurent entre 8 et 9 heures (...) [6].

Le fait que MM. Daine et Taché présentent un placet aux autorités militaire n'a donc rien d'extraordinaire. C'est dans l'ordre. L'abbé Récher les appelle bien d'ailleurs "syndics des négociants" [7], "députés des citoyens" [8] — il ne s'agit que des bourgeois — et encore "les bourgeois" [9]. Et les bourgeois de la bonne ville de Québec, les marchands, ont des biens, des marchandises à protéger. Le placet laisse entendre qu'ils ont demandé la permission de les mettre en sûreté, mais qu'on n'a pas donné suite à leurs exigences de marchands.

Autre fait social d'intérêt, c'est "l'antagonisme" entre miliciens et soldats réguliers [10]. On a pu croire que ce phénomène était dû uniquement à la rivalité entre Français et Canadiens. Il n'y a pas que cela. En France même, comme Emile G. Léonard l'a bien montré dans son ouvrage sur l'armée au 18^e siècle [11], les miliciens étaient très mal accueillis par les troupes régulières et leurs chefs. Le maréchal de Noailles croyait les miliciens tout juste bons "à ouvrir et à fermer les portes" dans les places fortes. Les vieux soldats bafouaient les "culs blancs", comme on les appelait. Ces querelles de Nouvelle-France entre généraux et gouverneurs et entre réguliers et miliciens étaient donc autant une querelle de groupes sociaux qu'une querelle entre métropolitains et coloniaux.

On peut signaler encore l'apparente indiscipline des miliciens canadiens qui, vers le 25 juillet, au nombre de 600, vont à la chasse aux tourtes, abandonnant leur poste, gaspillant leurs munitions, et surtout laissant croire à Montcalm que les Anglais sont aux prises avec les Français [12]. Il s'agissait bien d'indiscipline, mais qui n'est pas spéciale aux Canadiens. Ces parties de chasse étaient monnaie courante dans les armées françaises de l'époque. Malgré les défenses de Montcalm d'ailleurs, les guerriers continuèrent de chasser sans encourir les peines de rigueur. Que dire encore du rôle du curé Récher lui-même, qui remplit admirablement ses devoirs envers ses paroissiens; secours spirituels et secours matériels aux assiégés. Du 1^{er} avril au 1^{er} août 1759, le curé dit avoir donné en aumônes aux pauvres de sa paroisse la somme de 11,435 livres [13].

Il faut nous arrêter là et redire tout l'intérêt que présente ce Journal et comme témoignage direct du siège de Québec et comme document riche en aperçus sur l'histoire sociale de la fin de l'Ancien Régime à Québec.

Claude GALARNEAU

Institut d'Histoire,
Université Laval.

[6] Journal du siège..., 20.

[7] Id., 15.

[8] Id., 16.

[9] Id., 16.

[10] Id., 28.

[11] L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle, Paris, Plon, 1958, 204-205.

[12] Journal du siège..., 24-25.

[13] Id., 33.